CIRCULAIRE CPDP 2021
LE SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION PÉTROLIÈRE FRANÇAISE ET COMMUNAUTAIRE

cpdp comité professionnel du pétrole

N° 11793 | Jeudi 25 novembre 2021

# HUILES USAGÉES

## Responsabilité élargie du producteur

Tarif 2022 de la redevance ADEME

### ARRÊTÉ DU 18 NOVEMBRE 2021

> Le Bulletin officiel de la Transition écologique (B.O. MTES-MCTRCT) du 25 novembre 2021 a publié un arrêté du 18 novembre 2021 qui fixe le montant applicable en 2022 de la redevance à verser à l'ADEME par les producteurs soumis à responsabilité élargie du producteur (REP) ou par leur éco-organisme, en contrepartie de sa mission de suivi et d'observation des filières à REP.

Pour la filière des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, le tarif 2022 est fixé à **0,523 €/tonne**.

> Figure ci-après l'arrêté du 18 novembre 2021.

>>>

**Comité Professionnel Du Pétrole** | 1 rue François Jacob | 92500 Rueil-Malmaison - France | Tél. : 01 47 16 94 60 | Fax : 01 47 08 10 57 | www.cpdp.org
**Directeur de la publication** : Djamal Nabi | **Responsable de cette publication** : Laurent Richard - Tél. : 01 47 16 94 70 - laurent.richard@cpdp.org